

# Élections internes FSU, du 5 au 26 novembre 2009

## N'oubliez pas de voter !

*De décembre 2009 à février 2010 se tiendront les congrès départementaux, puis national, de notre fédération. Face à la politique gouvernementale de démantèlement de la Fonction Publique et des Services Publics, et notamment du Service Public d'Éducation, de remise en cause de leurs missions et des statuts des personnels, après les fortes mobilisations de janvier et mars 2009, et après le succès de la votation citoyenne contre la privatisation de la Poste, les congrès de la Fsu marqueront de leur empreinte le paysage social et politique.*

*Ils sont précédés par les élections internes, nationales et départementales.*

### Ces élections se tiendront du 5 au 26 novembre.

Chaque syndiqué est appelé à choisir aux plans national et départemental l'orientation de la FSU pour les 3 années à venir, et la direction de notre fédération.

Ces élections sont un moment très important pour la Fsu. Elles sont l'expression de son fonctionnement démocratique et du respect des diversités et du pluralisme : c'est à partir des résultats de ce scrutin qu'est déterminée la composition des instances départementales et nationales de la FSU, et que sont désignés les délégués aux congrès.

Elles sont organisées dans chaque syndicat national. Les listes et leur profession de foi sont publiées dans « Pour » n° 139 d'octobre 2009, et dans les publications FSU de chaque département.

### Pour les syndiqués du Snes, elles auront lieu dans chaque établissement.

Chaque syndiqué est appelé à voter sur le rapport d'activité national et selon les cas sur le rapport d'activité départemental, et à choisir l'orientation de notre fédération au niveau national et selon les cas au niveau départemental.

Tous les responsables de S1 ont reçu une circulaire de leur section départementale Fsu indiquant les modalités pratiques propres au département et contenant le matériel électoral : bulletin de vote spécifique au département, liste d'émargement et procès-verbal de dépouillement.

**Vous les trouverez en document joint, pour chacun des 5 départements de l'académie.**

**Sont électeurs** les syndiqués à jour de leur cotisation syndicale 2008-2009 (les collègues syndiqués mutés lors du mouvement 2009 sont donc aussi électeurs), ainsi que tous ceux qui ont acquitté leur cotisation 2009-2010 au moment du vote.

### Comment voter ?

Chaque électeur(trice) émet la totalité des votes sur un seul bulletin. Attention, le bulletin de vote est spécifique à chaque département :

- vote d'orientation national (5 listes)
- vote sur l'ensemble du rapport d'activité national et sur chacune des 3 « fenêtres »
- selon les départements, vote d'orientation départemental, vote sur le rapport d'activité départemental, et le cas échéant financier départemental

Le vote est individuel, à bulletin secret, et s'effectue sous double enveloppe.

- Compléter le bulletin de vote.
- L'insérer dans une enveloppe vierge.
- Mettre le tout dans une 2<sup>ème</sup> enveloppe sur laquelle il faut inscrire ses noms, prénoms, et qui doit être signée. Si nécessaire (cf. plus bas) indiquer aussi le nom du syndicat : Snes ou Snep.
- Émarger en face de son nom sur la liste des électeurs.

**Les collègues retraités et isolés** votent par correspondance.

Ils vont recevoir un courrier contenant le matériel de vote et les modalités de vote par correspondance.

**Le dépouillement** est effectué dans chaque S1, sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres **signent les feuilles de résultat et d'émargement, qui doivent être transmises à la section départementale du Snes, selon les modalités indiquées pour chaque département, dès le 26 novembre au soir.**

**Attention :** dans notre académie, selon les établissements et les départements, les **syndiqués du Snep** voteront soit par correspondance, soit à l'urne dans leur établissement.

Dans ce dernier cas, il est essentiel de **bien différencier les votes Snes et Snep, sans quoi l'ensemble des votes risqueraient d'être invalidés** (le dépouillement et la comptabilisation des résultats étant spécifiques à chaque syndicat national).

Pour éviter toute difficulté dans les établissements où nos camarades du Snep voteront à l'urne, il faut donc **soit installer 2 urnes** (une pour chacun des 2 syndicats), **soit veiller à ce que chaque votant indique bien sur l'enveloppe n°2 le nom de son syndicat, Snes ou Snep.**

- Pour les mêmes raisons (risque d'invalidation), **ne jamais dépouiller lorsqu'il y a 1 seul votant.** Dans ce cas de figure, **le vote non dépouillé doit être envoyé aussitôt à la section départementale du syndicat concerné** (par exemple, si dans un établissement il y a un seul votant Snep, ce vote ne doit pas être dépouillé, et en aucun cas comptabilisé avec les votes Snes)

### **Calendrier des congrès départementaux :**

**Hérault :** 12 et 13 janvier 2010, lycée de Pézenas (Vidal de la Blache).

**Gard :** 13 et 14 janvier 2010.

**PO :** 12 et 13 janvier 2010, Maison des sports, Perpignan.

**Aude :** 12 (après-midi) et 13 janvier 2010, lycée Charlemagne, Carcassonne.

**Lozère :** 20 et 21 janvier 2010, Legta Rabelais, St Chély d'Apcher.

***Consulter et télécharger les modalités de vote, le bulletin de vote, la liste d'émargement, le procès-verbal de dépouillement et le bulletin départemental pour chaque département.***